



Laboratoire de Biologie Médicale

LBM BORDEAUX SAINT-AUGUSTIN

114 Avenue d'Arès 33000 BORDEAUX

Tél : 0525450500 - Fax : 0556993708

Pour transmettre les résultats, merci d'utiliser l'adresse sécurisée suivante :



Numéro patient : **C6070904934**

MR PASQUET STEPHANE

24 AVENUE D AR S

33000 BORDEAUX

Né(e) : PASQUET

1er prénom de naissance : Stephane

Prénom(s) : Stephane

Né(e) le : 01/07/1973 Sexe : M (53 Ans)

Matricule INS : ()

Chambre :

Monsieur PASQUET STEPHANE

24 AVENUE D AR S

33000 BORDEAUX

Demande n° 09/07/26-TS-0104

Prélévé le 09/07/26 à 08H56

Enregistré le 09/07/26 à 08H56

Édité le vendredi 10 juillet 2026 à 18:11

Prescription du DR ADOLLE CLOTILDE

Résultat obtenus par consultation et téléchargement sécurisés. Le compte rendu original est disponible au laboratoire

Compte rendu d'analyses

Pour une demande de prélèvement à domicile, contactez-nous
au 05 57 654 654 ou via notre page Doctolib

Note d'information relative au traitement des données personnelles, à l'alimentation du dossier médical partagé et à la gestion des résidus de prélèvements
Conformément à la réglementation applicable, une fois vos analyses réalisées, les résidus de vos prélèvements seront éliminés. Néanmoins, ces résidus pourront être conservés afin d'être utilisés à des fins de recherches scientifiques ou de contrôles qualité, directement ou après transfert à des tiers, dans le strict respect du secret médical. Vous pouvez vous opposer à une telle utilisation, sur simple demande, formulée auprès de notre RPD (cf. coordonnées au verso).

Se reporter au verso pour les conditions de traitement de vos données personnelles.

Validé le 10/07/26 par DR BONNIN Simon

HÉMATOLOGIE
Sang total

✓

NUMERATION GLOBULAIRE

Hématies

(9) (Impédance électrique)

Hémoglobine

(9) (Photométrie)

Hématocrite

V.G.M.

T.C.M.H

C.C.M.H.

Leucocytes

(9) (Impédance électrique/Optique)

4,91 T/L

(4.30 à 5.80)

15,3 g/dL

(13.4 à 16.7)

45,5 %

(39.0 à 50.0)

92,7 fL

(78.0 à 97.0)

31,1 pg

(26.0 à 33.0)

33,6 g/dL

(32.4 à 36.3)

7,60 G/L

(3.80 à 11.0)

✓

FORMULE LEUCOCYTAIRE

(9) (Cytométrie de flux)

Polynucléaires neutrophiles

Polynucléaires éosinophiles

Polynucléaires basophiles

Lymphocytes

Monocytes

57,6 %

2,1 %

1,3 %

31,9 %

7,1 %

soit

soit

soit

soit

soit

4,38 G/L

0,16 G/L

0,10 G/L

2,42 G/L

0,54 G/L

(1.7 à 7.5)

(0.04 à 0.63)

(< à 0.10)

(1.20 à 4.00)

(0.20 à 0.70)

✓

PLAQUETTES

(9) (Impédance électrique/Optique)

327 G/L

(150 à 400)

Valeurs de référence

Antériorités

BIOCHIMIE DU SANG
Sérum ou plasma

		Valeurs de référence	Antériorités
✓	ASPECT DU PRELEVEMENT plasmatique		
	(9) (photométrie)		
	Lipémie	Limpide	
	Ictère	Absence d'ictère	
	Hémolyse	Absence d'hémolyse	
✓	ASPECT DU PRELEVEMENT sérique		
	(9) (photométrie)		
	Lipémie	Limpide	
	Ictère	Absence d'ictère	
	Hémolyse	Absence d'hémolyse	

Validé le 10/07/26 par DR BONNIN Simon

MR PASQUET Stephane
Né(e) PASQUET le 01/07/1973
Prélévé le 09/07/26 à 08H56

Prescription du DR ADOLLE CLOTILDE
Demande n° 09/07/26-TS-0104
Édité le vendredi 10 juillet 2026 à 18:11

✓ PROTEINE C REACTIVE (CRP) (9) (Tech. immunoturbidimétrique)	2,6 mg/L	(< à 5)
✓ SODIUM (9) (ISE indirecte)	142 mmol/L	(136 à 146)
✓ POTASSIUM Plasmatique (9) (Tech. par potentiométrie indirecte)	4,4 mmol/L	(3.4 à 4.5)
✓ CHLORE (9) (Tech. par potentiométrie indirecte)	108 mmol/L	(101 à 109)
✓ PROTIDES TOTAUX (9) (Tech. colorimétrique au Biuret)	74 g/L	(66 à 83)
✓ PROTIDES TOTAUX (9) (Tech. colorimétrique au Biuret)	76 g/L	(66 à 83)
✓ CREATININE (9) (Tech. enzymatique standardisée IDMS)	90 µmol/L 10 mg/L	64 à 104 7 à 12
✓ DFG calculé selon la formule CKD-EPI (Obtenu par calcul)	84 mL/mn/1,73	
DFG légèrement diminué.		

✓ ACIDE URIQUE (9)	426 µmol/L 72 mg/L	208 à 428 35 à 72
✓ GLYCEMIE A JEUN (9) (Tech. enzymatique UV Hexokinase G6PD)	5,89 mmol/L 1,06 g/L	(4.11 à 6.11) (0.74 à 1.10)
Les valeurs de référence pour le dosage de la glycémie à jeun pendant la grossesse sont 4,11 – 5,00 mmol/L (0,74 – 0,91 g/L).		

EXPLORATION D'UNE ANOMALIE LIPIDIQUE

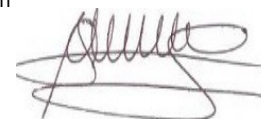
✓ CHOLESTEROL TOTAL (9) (Tech. colorimétrique enzymatique CHOD-PAP)	6,45 mmol/L 2,50 g/L	
✓ Cholestérol HDL (Enzymatique)	1,24 mmol/L 0,48 g/L	(> 1.00) (> 0.39)
✓ Cholestérol LDL (Calculé par formule de Friedewald)	4,63 mmol/L 1,79 g/L	

Validé le 10/07/26 par DR BONNIN Simon



✓ Cholestérol non HDL (Obtenu par calcul)	5,21 mmol/L 2,02 g/L	
✓ TRIGLYCERIDES (9) (Tech. colorimétrique enzymatique GPO-PAP)	1,28 mmol/L 1,13 g/L	0.40 à 1.71 0.35 à 1.50
Commentaire : L'évaluation du risque cardiovasculaire doit tenir compte de l'âge, du sexe et des facteurs de risque éventuellement associés (antécédents cardiovasculaires, diabète, hypertension artérielle, surpoids, tabagisme, sédentarité). Le taux de LDL-cholestérol est le principal facteur de risque lié aux lipides. Les valeurs cibles maximales sont fonction des antécédents cardiovasculaires, des facteurs de risque éventuellement associés, et en prévention primaire, du calcul du SCORE2 pour les sujets entre 40 à 69 ans et SCORE2-OP à partir de 70 ans (ESC 2021).		
✓ TRANSAMINASE TGO (ASAT) (9) (Tech. cinétique UV selon IFCC à 37°C)	22 UI/L	(< à 50)
✓ TRANSAMINASE TGP (ALAT) (9) (Tech. cinétique UV selon IFCC à 37°C)	25 UI/L	(< à 50)
✓ GAMMA GLUTAMYL TRANSFERASE (GGT) (9) (Tech. cinétique UV selon IFCC à 37°C)	33 UI/L	(< à 55)
✓ PHOSPHATASES ALCALINES (PAL) (9) (Tech. cinétique UV selon IFCC à 37°C)	63 UI/L	(40 à 130)
✓ CALCUL DU FIB-4 (Obtenu par calcul)	0,71	
Le score Fib-4 est un test de dépistage de la fibrose hépatique. S'il existe une cause connue de cytolysé hépatique ou de thrombopénie, il ne faut pas tenir compte de ce résultat. Dans les autres cas : • Une valeur < 1,3 permet d'écarter une fibrose hépatique sévère • Pour une valeur > 2,67 un avis en hépatologie est recommandé • Entre 1,3 et 2,67 un contrôle à distance est recommandé La généralisation du calcul du FIB-4 s'intègre dans le plan santé « priorité prévention » présenté en mai 2018.		
✓ CREATINE PHOSPHOKINASE (CPK) (9) (Tech. cinétique UV selon IFCC à 37°C)	137 UI/L	(< à 171)
✓ ALBUMINE SERIQUE (9) (Tech. colorimétrique au vert de Bromocrésol)	43 g/L	(35 à 52)
✓ PREALBUMINE (9) (Tech. immunoturbidimétrique)	0,35 g/L	(0.20 à 0.40)
✓ FERRITINE (9) (Tech. immunoturbidimétrique)	431 µg/L	(20 à 300)
Source : SNFGE 2019 CAT devant une hyperferritinémie En cas de découverte fortuite d'une hyperferritinémie franche, le biologiste peut réaliser les dosages du fer et de la transferrine pour calcul du coefficient de saturation de la transferrine. Changement des valeurs de référence à partir du 07/06/2024.		
✓ CALCIUM (9) (Tech. colorimétrique Arsenazo III)	2,45 mmol/L 98 mg/L	(2.20 à 2.65) (88 à 106)

Validé le 10/07/26 par DR BONNIN Simon



MR PASQUET Stephane
Né(e) PASQUET le 01/07/1973
 Prélévé le 09/07/26 à 08H56

Prescription du DR ADOLLE CLOTILDE
Demande n° 09/07/26-TS-0104
 Édité le vendredi 10 juillet 2026 à 18:11

✓ **CALCIUM CORRIGE (albumine)**

(Obtenu par calcul à partir du taux d'albumine sérique)

2,38 mmol/L ()

95 mg/L ()

L'utilisation de la calcémie corrigée doit être limitée au réajustement d'une calcémie totale basse du fait d'une hypoalbuminémie. La correction de la calcémie ne doit pas être étendue aux autres situations, notamment lorsque l'albuminémie est augmentée : la mesure directe de la calcémie ionisée doit alors être privilégiée.

✓ **PHOSPHORE**

(9) (Tech. colorimétrique au Phosphomolybdate)

1,03 mmol/L (0.80 à 1.44)

32 mg/L (25 à 45)

✓ **Electrophorèse des protéines sériques**

(3) (Technique d'électrophorèse capillaire - Capillarys Sebia)

Protides totaux (Tech. colorimétrique au Biuret)	74 g/L	(66 à 83)			
Albumine	61,7 %	(55.8 à 66.1)	soit	46,9 g/L	(40.2 à 47.6)
Alpha-1 globulines	3,4 %	(2.9 à 4.9)	soit	2,6 g/L	(2.1 à 3.5)
Alpha-2 globulines	8,2 %	(7.1 à 11.8)	soit	6,2 g/L	(5.1 à 8.5)
Bêta-1 globulines	6,4 %	(4.7 à 7.2)	soit	4,9 g/L	(3.4 à 5.2)
Bêta-2 globulines	6,9 %	(3.2 à 6.5)	soit	5,2 g/L	(2.3 à 4.7)
Gamma globulines	13,4 %	(11.1 à 18.8)	soit	10,2 g/L	(8.0 à 13.5)
Rapport Albumine / Globulines	1,61	(1.20 à 2.00)			

(Les valeurs de référence en g/L des différentes fractions sont calculées chez un adulte pour une protidémie standard de 72 g/L).

Conclusion: Prédominance des Bêta 2 sur les Bêta 1 globulines. Probable augmentation polyclonale modérée des IgA. A contrôler dans 3 mois.

✓ **VITAMINE B12**

(1) (Chimiluminescence)

247 pmol/L (138 à 652)

335 ng/L (187 à 883)

✓ **FOLATES (VITAMINE B9)**

(1) (Chimiluminescence)

13,3 nmol/L (> à 7.0)

5,9 ng/mL (> à 3.1)

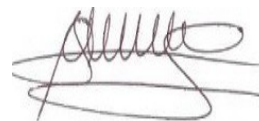
✓ **P.S.A. TOTAL (Antigène spécifique prostatique)**

(1) (Chimiluminescence)

1,18 µg/L (< à 4,00)

Le dosage du PSA sérique total doit être réalisé à distance d'une éjaculation, d'un toucher rectal ou d'un exercice physique intense, d'une infection urinaire (délai > 2 mois après la guérison), d'une rétention aigüe d'urines ou de tout geste urologique au contact de la prostate.

Validé le 10/07/26 par DR BONNIN Simon



HORMONOLOGIE

Sérum ou plasma

Valeurs de référence Antécédents

✓ **T.S.H.** 2,022 µUI/mL 0,350 à 4,940
(1) (Chimiluminescence)

BIOCHIMIE URINAIRE

Valeurs de référence Antécédents

✓ **CREATININURIE** 19,69 mmol/L
(1) (Tech. coloration cinétique de Jaffé) 2,22 g/L

Les valeurs de référence pour le dosage de la créatinine sur un échantillon d'urine ne sont pas établies.
Seules celles du dosage sur les urines de 24h sont disponibles : 8,84 à 15,91 mmol/24h (1,00 à 1,80 g/24h) chez l'homme et 6,63 à 10,61 mmol/24h (0,75 à 1,20 g/24h) chez la femme.

✓ **ALBUMINURIE** 8 mg/L (< à 20)
(1) (Tech. immunoturbidimétrique)

Rapport albuminurie / créatininurie 0,4 mg/mmol (< à 3.0)
(Obtenu par calcul) 3,6 mg/g (< à 30)

✓ **PROTEINURIE** 0,10 g/L (< à 0.10)
(1) (Tech. colorimétrique)

Rapport protéinurie / créatininurie 5,1 mg/mmol
(Obtenu par calcul) 45 mg/g

Le seuil de positivité de 50 mg/mmol est défini pour détecter une protéinurie supérieure à 500 mg/24h. En cas de positivité, la répétition de l'examen est nécessaire pour confirmer l'anomalie observée (HAS 2011).
Chez la femme enceinte, un ratio protéinurie/créatininurie ≥ 30 mg/mmol (ou ≥ 300 mg/g) est pathologique. Découverte après la 20e semaine d'aménorrhée, la protéinurie pathologique définit la pré-éclampsie chez une femme hypertendue (contrôlée ou non). (SFHTA/CNGOF 2015)

✓ **Rapport Microalbuminurie / Créatininurie** 0,4 mg/mmol ((< à 3.0))
(Obtenu par calcul)

Validé le 10/07/26 par DR BONNIN Simon

MR PASQUET Stephane
Né(e) PASQUET le 01/07/1973
Prélevé le 09/07/26 à 08H56

Prescription du DR ADOLLE CLOTILDE
Demande n° 09/07/26-TS-0104
Édité le vendredi 10 juillet 2026 à 18:11

(1) (2) (7) (8) (9) (10) (11) Examen couvert par l'accréditation COFRAC, n°8-1371 – Examens médicaux, liste des sites et portées disponible sur www.cofrac.fr

(3) Examen transmis au laboratoire CERBALLIANCE GASCogne, 3 Impasse du pin, 47600 NERAC et couvert par l'accréditation COFRAC, n°8-3008 – Examens médicaux, liste des sites et portées disponible sur www.cofrac.fr.

(4) Examen transmis au laboratoire CERBALLIANCE GASCogne, 41 boulevard Saint-Michel, 32100 Condom et couvert par l'accréditation COFRAC, n°8-3008 – Examens médicaux, liste des sites et portées disponible sur www.cofrac.fr.

(5) Examen transmis au laboratoire CERBALLIANCE CHARENTES, 2, Rue du Dr René Laennec, 17100 Saintes et couvert par l'accréditation COFRAC, n°8-3197 – Examens médicaux, liste des sites et portées disponible sur www.cofrac.fr.

Les données vous concernant nous ont été confiées par vous directement, votre laboratoire de biologie médicale, et/ou votre établissement ou professionnel de santé ayant réalisé le prélèvement. Nous devons les traiter aux fins de la réalisation de vos analyses ; d'interprétation et de transmission de vos résultats ; et de gestion administrative du laboratoire. Vos données peuvent ensuite être réutilisées, sauf opposition de votre part, aux fins de leur anonymisation ; pour les besoins de recherches scientifiques ou de contrôles qualité ; d'études statistiques ; d'enquête de satisfaction.

Pour en savoir plus sur les traitements ci-dessus et l'exercice de vos droits, ainsi que sur les projets de recherche menés à partir de vos données, rendez-vous sur le site www.cerballiance.fr, onglets « Données personnelles » et « Nos projets de recherche ».

Vous pouvez vous opposer à tout moment aux traitements de vos données personnelles pour les finalités ci-dessus indiquées, en adressant une demande d'opposition à :

Adresse mail = rp.d.nouvelle-aquitaine@cerballiance.fr ou Adresse postale = Laboratoire Cerballiance Référent à la protection des données 3, Impasse du Pin 47600 Nérac.

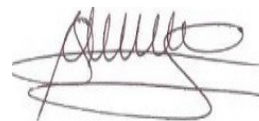
Vos données peuvent également être réutilisées par le Réseau de laboratoires de biologie médicale Cerballiance afin d'enrichir un entrepôt de données de santé (EDS). L'EDS sert à mettre en oeuvre des projets de recherche scientifique, des études de faisabilité, et à évaluer l'activité des laboratoires Cerballiance.

Vous disposez aussi des droits sur vos données présentes dans l'EDS, notamment celui de vous opposer à leur traitement, à tout moment, en complétant le formulaire disponible sur le site www.cerballiance.fr, onglet « EDS » ou via votre Espace connecté patient ; ou en adressant une demande d'opposition à : DPO EDS Cerballiance, 11-13 rue René Jacques, 92130 Issy-les-Moulineaux. L'exercice de votre droit d'opposition n'entraînera aucune conséquence sur votre prise en charge dans le réseau des laboratoires Cerballiance.

Pour en savoir plus sur l'EDS, le traitement de vos données personnelles et l'exercice de vos droits, ainsi que sur les projets de recherche menés à partir de l'EDS, rendez-vous sur le site www.cerballiance.fr, sections « EDS », « Données personnelles » et « Nos projets de recherche » en bas de page.

Sauf opposition de votre part, votre laboratoire de biologie médicale pourra, une fois votre identité qualifiée par nos équipes, alimenter votre Dossier Médical Partagé (DMP) avec diffusion des résultats via la Messagerie Sécurisée de Santé (MSSanté), un service public proposé afin d'améliorer votre suivi au sein du laboratoire et, par la suite, partager vos informations médicales auprès des praticiens de votre choix. Pour vous opposer à l'alimentation de votre DMP, merci de bien vouloir en faire part directement au secrétariat du laboratoire.

Validé le 10/07/26 par DR BONNIN Simon



Nom Prénom : PASQUET STEPHANE

Né(e) le : 01/07/1973

Sexe : M

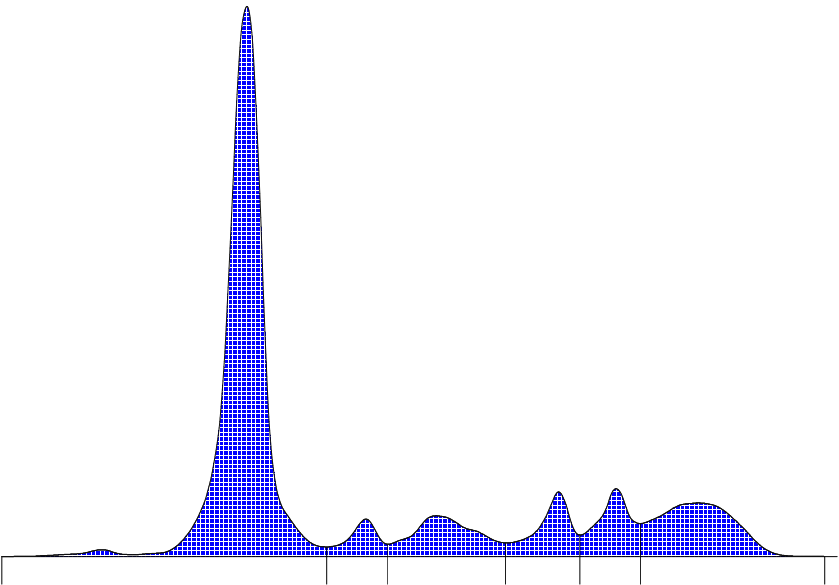
N° Dossier : 14619009330104

Ech. No. 233 du 10/07/2026

Correspondant : AQN Bordeaux Saint-A

Electrophorèse des protéines sériques

(réalisée par électrophorèse capillaire sur automate CAPILLARYS 3 TERA - SEBIA chez CERBALLIANCE GASCOGNE)



Protéines totales : 76 (g/L) Rapp. A/G : 1,61

Nom	(%)	Val Réf (%)	(g/L)	Val Réf (g/L)
Albumine	61,7	55,8 - 66,1	46,9	40,2 - 47,6
Alpha 1	3,4	2,9 - 4,9	2,6	2,1 - 3,5
Alpha 2	8,2	7,1 - 11,8	6,2	5,1 - 8,5
Beta 1	6,4	4,7 - 7,2	4,9	3,4 - 5,2
Beta 2	6,9	3,2 - 6,5	5,2	2,3 - 4,7
Gamma	13,4	11,1 - 18,8	10,2	8,0 - 13,5

* Normales g/L calculées à partir d'un taux de protéines sériques de référence de 72 g/L pour un adulte

P33 Prédominance des Bêta 2 sur les Bêta 1 globulines. Probable augmentation polyclonale modérée des IgA. A contrôler dans 3 mois.